

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU AU SDDEA ET NOMINATION DES DELEGUES TITULAIRES / SUPPLEANTS

Le Maire informe le Conseil Municipal que le transfert de la compétence eau au SDDEA (Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube) a été acté par le SIVU du Moulin des Fées le 22 octobre dernier. De ce fait, il est nécessaire de désigner 2 délégués, un titulaire et un suppléant.

Le Conseil Municipal désigne M. Vincent AHÜ, délégué titulaire et M. Pascal FEVRE, suppléant.

VERSEMENT SUBVENTION USV – 2^{EME} TRANCHE

Suite aux modalités de versement de la subvention à l'USV, décidées depuis 2021, le Conseil Municipal consulte le tableau des dépenses pour le stade et vestiaire, à l'unanimité, se prononce favorablement au versement de la 2^{ème} part de subvention soit 1000.-€ restant.

REVISION DU TABLEAU DU TAUX DE PROMOTION DES AVANCEMENTS DE GRADE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de revoir le tableau du taux de promotion des avancements de grade qui est actuellement que pour la catégorie C et qu'il est nécessaire de l'étendre aux catégories supérieures.

Le Maire ne participe pas au débat et ne prend pas part à la délibération.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le tableau du taux de promotion à 100% pour toutes les catégories (A, B et C) pour les avancements de grade.

CREATION DE POSTE DE « TECHNICIEN »

Le Maire informe le Conseil Municipal de la notification du Centre de Gestion de l'Yonne concernant l'arrêté fixant la liste d'aptitude au grade de Technicien Territorial.

M. Patrick GALLY fait partie de cette liste.

De ce fait, il est nécessaire de créer le poste de Technicien Territorial.

Le Maire ne participe pas au débat et ne prend pas part à la délibération.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de créer le poste de Technicien Territorial.

PREVOYANCE DES AGENTS

Le Maire informe le Conseil Municipal que la prévoyance des agents est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 avec une participation employeur de 7 € minimum par agent. Elle rappelle que la Commune a déjà voté la participation employeur qui est de 10 € par agent pour la prévoyance.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Aucune infos et questions diverses ne sont évoquées.

La séance a été levée à 21h25.

A Varennes, le 18 novembre 2024

Le Maire,

Aline GALLY

